



Cher Laurent, Cher Vincent,

Je vous remercie de votre lettre ouverte qui a retenu toute notre attention.

Nous avons également observé certaines dérives dans la prise des licences A motivée par l'objectif d'obtenir un nombre plus important de qualifiés pour le Championnat de France des Jeunes. Ce phénomène a pour effet de léser d'autres ligues qui se voient réduites en termes de places qualificatives, ce qui crée un déséquilibre préjudiciable pour le développement des échecs au niveau national. Il s'est traduit récemment par la prise de 362 licences A en juillet et août 2024 au sein de la ligue Ile-de-France, soit environ 300 de plus que les saisons précédentes à la même période.

Ces pratiques ne se limitent pas aux ligues : elles se répercutent également dans certains départements au sein d'une même ligue pour obtenir plus de places pour les championnats régionaux, accentuant les inégalités entre clubs et territoires. Ce gonflement artificiel des chiffres sur la saison 2023/2024 nuit au comité de Paris qui dispose dorénavant de beaucoup moins de places qualificatives que d'autres départements de la ligue Ile-de-France alors qu'il a historiquement plus de participants lors de son championnat départemental. Cela va à l'encontre de l'esprit d'équité et d'équilibre que nous devons préserver pour maintenir l'attrait de la compétition auprès des jeunes.

Le cycle de qualification pour le Championnat de France des Jeunes est une étape cruciale pour fidéliser les enfants à la pratique des échecs. Il est donc impératif que ce processus reste juste et équilibré, tant entre les ligues qu'entre les départements.

Nous avons également constaté que des licences A sont parfois attribuées à des enfants qui ne sont pas véritablement membres des clubs, ce qui impacte les budgets des clubs et détourne des ressources nécessaires pour le développement des échecs sur le terrain.

Face à cette situation, nous proposons de réformer les quotas de qualification au Championnat de France des Jeunes.

Une solution envisageable serait de fonder ces quotas non plus sur le nombre de licences A par ligue, mais sur le nombre de participants effectifs aux championnats départementaux de l'année précédente. Cela permettrait de rétablir une répartition plus juste et mieux refléter l'engagement réel des jeunes dans la compétition.

Par ailleurs, nous avons conscience que certains départements rencontrent des difficultés logistiques, notamment en matière de disponibilité de salles pour organiser leurs qualifications. Afin que tout enfant qui souhaite participer aux championnats départementaux puisse le faire sans contrainte d'espace, nous nous engageons à ce que la FFE, avec l'aide de nos colistiers M. Frédéric Alliot, membre de l'ANDES et en collaboration avec les élus locaux et nationaux comme M. le Sénateur David Ros, ainsi que d'éventuels partenariats avec d'autres fédérations sportives, interviennent pour faciliter la recherche de solutions.

Enfin, nous nous réjouissons de constater une augmentation générale des prises de licences au sein de la Fédération Française des Échecs. Cette dynamique est un signe encourageant de l'essor de notre discipline, en particulier parmi les jeunes joueurs, et nous en sommes ravis. Nous resterons néanmoins inflexibles afin que cette croissance soit réelle et non fictive.

Nous restons à votre disposition pour discuter plus en détail de ces propositions et travailler ensemble à l'amélioration des conditions de qualification et de développement de notre sport.

Christophe CZEKAJ  
Tête de Liste Renouveau 2024

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CZEKAJ', written in a cursive style.